

0851560J
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE
2 IMPASSE GUTENBERG
85190 AIZENAY
Tel : 0228150648

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 50

Année scolaire : 2021-2022

Par délibération du conseil d'administration
du 19/10/2021
acte n° 32

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

HYGIÈNE EXPERT:

Le chef d'établissement signe un contrat avec la société Hygiène Expert pour la simplification des démarches H.A.C.C.P. et du Plan de Maîtrise Sanitaire au sein du service restauration. Est mis à disposition une tablette qui permet d'informatiser les démarches H.A.C.C.P et le Plan de Maîtrise Sanitaire au sein du service restauration du collège. La prestation comprend également la formation du Personnel. Le coût de cette prestation s'élève à 50 € HT par mois et ce durant 4 ans.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1